

Mardi 08 mars 2016.

Question diverse relative aux critères d'exonérations de frais d'inscription.

Depuis plusieurs semaines, plusieurs étudiants s'étant vus refuser l'exonération de leurs frais d'inscription sur critères sociaux nous ont transmis le courrier motivant le refus. Or, il est apparu que **c'est la même lettre qui a été en réalité envoyée à tous les étudiants refusés**, sans préciser le motif réel du refus.

Ainsi, ce fonctionnement pour le moins opaque de la commission d'exonération des frais d'inscription amène plusieurs interrogations :

- Comment les étudiants dont la demande d'exonération de frais d'inscription s'est vue refusée, peuvent-ils connaître le motif réel du refus ?
- Pourquoi, en cas de dossier de demande d'exonération incomplet, ne pas le signifier aux étudiants dans le courrier de refus ? Serait-ce un moyen d'écarter un nombre conséquent d'étudiants d'une exonération à laquelle ils auraient droit ?
- Combien de refus ont été émis par cette commission d'exonération ? Sur combien de dossiers reçus ?

Ainsi, aux côté des étudiants précaires qui se sont vus notifier, sans motifs, un refus d'exonération des frais d'inscription, **nous demandons un réexamen de l'ensemble des dossiers de demandes d'exonération qui se sont vus refusés pour l'année universitaire 2015-2016.**

- *Fabien BON, élu au CEVU/CFVU*
- *Johan BILLY, délégué à la précarité étudiante pour le Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier (SCUM).*